

La question soulevée par l'honorable sénateur n'entre pas dans les responsabilités administratives du gouvernement.

(Plus tard:)

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, comme le faisait le sénateur Roblin lorsqu'il siégeait de ce côté-ci, je voudrais poser une question au sujet de la réponse à ma question. Je me souviens maintenant de cette dernière. Elle concernait, je crois, un caporal de la GRC qui aurait servi d'informateur à l'honorable Elmer MacKay. Ma question est la suivante: Que signifie cette réponse?

Le sénateur Roblin: Cela veut dire tout simplement que cet incident ne relève pas de la compétence administrative du gouvernement et qu'elle n'est pas de son ressort.

L'ENVIRONNEMENT

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT EN TOXICOLOGIE—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'honorable Duff Roblin (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai la réponse différée à une question posée au Sénat le 17 décembre dernier par l'honorable sénatrice Marsden à propos de l'environnement—la recherche et le développement en toxicologie—la politique du gouvernement.

(La réponse suit:)

Bien que l'on continue à s'inquiéter beaucoup des problèmes de toxicité dans les Grands Lacs—très récemment à Sarnia—le manque de recherches ou de compétence technique n'a pas entravé l'étude des solutions des problèmes, et des ressources supplémentaires considérables ont été affectées pour s'attaquer efficacement aux problèmes.

En ce qui concerne le centre de toxicologie de Guelph, on s'interroge encore sur l'utilisation la plus efficace des fonds fédéraux et on se demande si l'intérêt, à Guelph, est soutenu.

Actuellement, il se fait déjà beaucoup de recherches diversifiées en toxicologie au Canada. Il faut remarquer qu'il existe quatre centres canadiens, affiliés à des universités, qui reçoivent des fonds du fédéral et des provinces. A cela, il faut ajouter les activités de recherche en toxicologie effectuées dans les laboratoires du secteur privé et par les ministères et organismes du fédéral et des provinces.

De plus, le 4 juillet 1985, le ministre de l'Environnement a créé le Fonds de toxicologie de la faune. Ce fonds est administré par le Fonds mondial pour la nature au nom du gouvernement du Canada et les frais administratifs sont payés par une subvention sans conditions d'une société privée, la Noranda Inc. Ce nouveau fonds viendra en aide aux travaux scientifiques de haute qualité effectués dans les universités et autres établissements de recherche non gouvernementaux. Les domaines de recherche comprennent: les effets des produits chimiques agricoles et sylvicoles et des autres polluants sur la faune; le contrôle des résultats des mesures prises pour réduire ces effets; le développement et la mise en pratique de techniques utilisant la faune comme indicateur de la présence d'éléments toxiques dans l'environnement; et les voies

naturelles que suivent les substances toxiques pour parvenir jusqu'à la faune.

La décision d'accorder de nouveaux fonds fédéraux pour la recherche en toxicologie ne peut être prise qu'en fonction des renseignements que l'on réunit actuellement sur les besoins canadiens en matière de recherche dans ce domaine. En janvier 1985, les sous-ministres canadiens de l'environnement ont reconnu la nécessité de revoir les besoins des gouvernements et de l'industrie et, de ce fait, il y a maintenant trois études en cours. Environnement Canada étudie les besoins gouvernementaux en matière de recherche en toxicologie, le Conseil des sciences du Canada évalue les forces et les faiblesses de la toxicologie au Canada et le Conseil national de recherches met à jour un rapport antérieur sur la toxicologie au Canada. Jusqu'à présent, les consultations d'Environnement Canada auprès de l'industrie n'ont pas révélé une grande demande de services qui ne pourraient pas être assumés par des sociétés-mères à l'étranger ou la capacité canadienne de recherche qui existe déjà. Les provinces répondent actuellement au questionnaire d'Environnement Canada sur les besoins en matière de toxicologie. Une fois que le ministre et ses fonctionnaires auront examiné tous les renseignements utiles, le gouvernement du Canada sera mieux placé pour déterminer si de nouveaux fonds devraient être accordés à la recherche en toxicologie.

LA JUSTICE

LA COMMISSION CANADIENNE D'ENQUÊTE SUR LES CRIMINELS DE GUERRE—LE COÛT ET LA PORTÉE

L'honorable Duff Roblin (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai une réponse différée à une question posée au Sénat le 30 janvier dernier par l'honorable sénateur Haidasz à propos de la justice—La Commission canadienne d'enquête sur les criminels de guerre—Le coût et la portée.

(La réponse suit:)

La demande de crédits est devant le Conseil du Trésor. On ne peut obtenir de montant précis.

L'U.R.S.S. n'a pas encore répondu à la commission au sujet des voyages et des enquêtes. On n'a pas encore décidé si la commission voyagera à l'extérieur du Canada. Cette décision relève uniquement de la commission et pas du gouvernement.

L'AGRICULTURE

L'OUEST DU CANADA—LA SÉCHERESSE—L'AIDE GOUVERNEMENTALE—LA DIFFÉRENCE ENTRE LES CRITÈRES UTILISÉS POUR LES CÉRÉALIERS ET POUR LES PRODUCTEURS DE BŒUF

L'honorable Duff Roblin (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai une réponse différée à une question posée au Sénat le 4 février par l'honorable sénateur Argue, à propos de l'agriculture—L'ouest du Canada—La sécheresse—L'aide gouvernementale—La différence entre les critères utilisés pour les céréaliers et pour les producteurs de bœuf.

(La réponse suit:)